

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa réunion du 2 mars 2012, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier pour 2011, présenté dans le 104^e rapport de gestion et destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé ses rapports le 2 mars 2012, et le Conseil fédéral a approuvé le Rapport financier le 21 mars 2012.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le Rapport financier pour 2011;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total:

Affectation du bénéfice En millions de francs	2011
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	13 028,9
- attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-3 154,3
= résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	9 874,7
+ bénéfice/perte reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	-5 000,0
= bénéfice ou perte porté au bilan (art. 31 LBN)	4 874,7
- versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	-1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons ¹ (art. 31, al. 2, LBN)	-1 000,0
- report aux comptes annuels 2012 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	-3 873,2
Solde après affectation du bénéfice	-

1 Convention du 21 novembre 2011 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.

3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Gerold Bühler, Monika Bütler, Daniel Lampart, Olivier Steimer et Cédric Tille, membres actuels, membres du Conseil de banque pour la période administrative 2012-2016;
5. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, en tant qu'organe de révision pour la période administrative 2012-2013.